



## Communiqué de presse

Au Conquet, le mardi 7 juin 2011

---

### Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise Mardi 7 juin 2011

Le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise s'est réuni, ce mardi 7 juin 2011, au Conquet. Le conseil, organe de décision du Parc, réunit 50 membres : pêcheurs, plaisanciers, associations de protection de l'environnement, scientifiques, élus locaux, services de l'Etat...

#### *A l'ordre du jour :*

1. avis conforme pour une régularisation-extension d'une exploitation porcine (St-Nic),
2. avis simple pour l'implantation d'une hydrolienne dans le Fromveur,
3. mise en place d'une charte des bonnes pratiques pour les prestations nautiques encadrées,
4. ensemencement de coquilles Saint-Jacques (identification des sites),
5. premiers résultats de l'opération de marquage de bars,

...

#### **1. Avis conforme pour une régularisation-extension d'une exploitation porcine (Saint-Nic, baie de Douarnenez) :**

Conformément aux dispositions du plan de gestion du Parc sur les activités soumises à autorisation pouvant avoir un effet notable sur le développement des algues vertes et du phytoplancton toxique, la Préfecture du Finistère a sollicité le conseil de gestion pour un avis conforme sur :

- **la régularisation administrative de l'autorisation d'exploitation d'un élevage porcin,**
- **une autorisation pour procéder à une extension,**
- **une autorisation pour maintenir le traitement des eaux usées de la commune de Saint-Nic.**

Ce dossier a été examiné en février par le conseil de gestion, qui a souligné sa qualité tant sur la forme que le fond. Le conseil, pleinement conscient de l'importance du dossier, a jugé essentiel d'obtenir des informations complémentaires pour pouvoir donner son avis. Cet avis est rendu ce jour.

#### ***Rappel des objectifs du plan de gestion <sup>1</sup>***

Les installations classées, à travers le bassin versant, peuvent avoir des conséquences sur la zone côtière et donc dans le Parc naturel marin d'Iroise.

Le conseil de gestion doit décider, au titre de l'avis conforme, si les objectifs du plan de gestion sont respectés, à savoir : **une baisse a minima de 30 % des flux de nitrates et de phosphore dans les bassins versants de la baie de Douarnenez.** Cet objectif est identique à celui du SDAGE Loire Bretagne (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes.

---

<sup>1</sup> Le plan de gestion, adopté par le conseil de gestion en septembre 2009, est consultable dans son intégralité sur le site du Parc : [www.parc-marin-iroise.gouv.fr](http://www.parc-marin-iroise.gouv.fr)

### **Avis conforme<sup>2</sup> du conseil de gestion :**

- **La régularisation administrative de l'autorisation d'exploitation d'un élevage porcin (autorisation de 2003 annulée par le tribunal administratif en 2009 pour vice de procédure) => avis favorable**

Le conseil est favorable à une régularisation. Dans l'arrêté du préfet, seront rappelées les prescriptions permettant de prendre en compte l'état actuel de la réglementation.

- **Une autorisation pour maintenir le traitement des eaux usées de la commune de Saint Nic => avis favorable.**
- **Une autorisation pour procéder à une extension => avis défavorable.**

## **2. Avis simple pour l'implantation d'une hydrolienne dans le Fromveur :**

Un consortium associant des industriels spécialisés, un bureau d'étude et un porteur de projet (Hydrohélix) proposent un projet de collecte de l'énergie des courants marins appelé « SABELLA ».

Après maturation des résultats obtenus lors de cette précédente expérience dans l'Odet, l'immersion d'un nouveau démonstrateur est proposée dans le Fromveur au sud de l'île d'Ouessant. Ce nouveau projet, "Sabella D10", est un projet de démonstration d'une hydrolienne qui prévoit son immersion sur un site d'essai et son raccordement au réseau électrique existant sur la côte ouessantine.

Une mission océanographique a été faite pour affiner le choix de la zone d'expérimentation et plusieurs types d'impacts ont été étudiés (emprise de la machine sur les fonds, impact de la pose du câble qui peut générer des effets lors de la phase de travaux etc). Une étude d'impact très complète, fournie par le bureau d'étude In vivo, liste de façon exhaustive l'ensemble des impacts et des nuisances potentielles sur la faune, la flore et les usages. Beaucoup de ces impacts, faute de démonstrateurs opérationnels, sont modélisés.

### **Avis simple du conseil de gestion : avis favorable.**

Le conseil est favorable à l'implantation d'une hydrolienne dans le Fromveur pour tester le démonstrateur.

## **3. Mise en place d'une charte des bonnes pratiques pour les prestations nautiques encadrées :**

L'archipel de Molène est une zone refuge pour un certain nombre d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaires, et bénéficie à ce titre, de plusieurs mesures de protection : Réserve naturelle nationale d'Iroise, Natura 2000...

Cet archipel a aussi une forte attractivité pour des publics locaux et touristiques et fait l'objet de multiples fréquentations individuelles (plaisanciers, kayakistes, pêcheurs de loisir...). Des prestataires touristiques proposent également des découvertes commerciales encadrées sur support nautique.

L'augmentation du nombre de prestataires peut conduire à la multiplication des rotations et des pratiques impactant directement le milieu marin (dérangement, pratiques intrusives, débarquement...).

La responsabilisation des prestataires et un engagement fort à travers une charte de bonnes pratiques sont une première étape dans la gestion de ces espaces sensibles. Cette charte devrait être mise en œuvre courant 2011.

### **- Ensemencement de coquilles Saint-Jacques (identification des sites) :**

Afin de soutenir la pêche côtière, le comité local des pêches maritimes du Nord Finistère a proposé de relancer une pêcherie de coquilles Saint-Jacques dans le périmètre du Parc à partir de semis de coquilles juvéniles. Ce projet permettrait de diversifier l'effort de pêche notamment en baie de Douarnenez. Le conseil de gestion fait un point d'étape ce jour sur ce dossier.

<sup>2</sup> Cf glossaire avis conforme / avis simple p 3

- Présentation de l'étude de faisabilité pour la détermination de sites intéressants pour réaliser des semis de coquilles Saint-Jacques.
- Une étude de marché pour cette production est un point important à étudier.
- Il convient d'examiner les efforts consentis par les pêcheurs professionnels et récréatifs pour assumer le coût financier de ces ensemencements.
- Analyser la viabilité du semis en baie de Douarnenez (importants peuplements d'étoiles de mer (*Marthasterias glacialis*), prédateurs de coquilles Saint-Jacques ; la baie connaît régulièrement des épisodes de phytoplancton toxique, entraînant la fermeture de plusieurs gisements classés des bivalves (tellines)).

#### **- Premiers résultats de l'opération de marquage de bars :**

Se référer au dossier de presse envoyé le 17 mai 2011, en ligne sur le site du Parc :

[www.parc-marin-iroise.gouv.fr](http://www.parc-marin-iroise.gouv.fr)

### **Glossaire**

#### **« Avis conforme »**

« Les activités qui sont susceptibles d'avoir un effet notable sur le milieu marin du Parc sont soumises à l'avis conforme du conseil de gestion » (article L 334-5 du Code de l'environnement).

L'avis du conseil de gestion doit obligatoirement être suivi par les autorités publiques en charge du dossier, c'est donc un vrai pouvoir de décision.

La procédure d'avis conforme doit rester exceptionnelle car liée à l'existence d'un effet notable. C'est en premier lieu aux services instructeurs de l'Etat de saisir le conseil de gestion lors de la délivrance des autorisations administratives. Aussi, le plan de gestion, à partir des finalités de long terme, a identifié précisément les activités qui doivent être soumises à avis conforme du conseil de gestion.

#### **« Avis simple » :**

C'est un avis de forme du conseil de gestion pour les enjeux sur le milieu marin.

Le président du conseil de gestion émet l'avis. Les services de l'Etat n'ont pas obligation de suivre l'avis du Parc.

=> Dans les deux cas, l'équipe du Parc doit être associée à l'instruction du dossier afin qu'elle puisse bien comprendre ses enjeux et, le cas échéant, faire des observations techniques très en amont ou engager des expertises particulières.

Prochain conseil de gestion du Parc : le 18 octobre 2011 à 14h30.

#### **Contact presse :**

Fabienne QUEAU - [fabienne.queau@aires-marines.fr](mailto:fabienne.queau@aires-marines.fr) – 02 98 33 34 96 / 06 87 89 25 47